

# Demande d'affiliation Joueur Non joueur Loisir

Matricule : \_\_\_\_\_ Nom du club : \_\_\_\_\_

\*Nom : \_\_\_\_\_

\*Prénoms : \_\_\_\_\_

\*Date de naissance : \_ / \_ / \_ \*Sexe :  Masculin  Féminin

\*Lieu de naissance : \_\_\_\_\_ \*Pays de naissance : \_\_\_\_\_

\*Nationalité : \_\_\_\_\_

N° carte d'identité : \_\_\_\_\_

NISS (n° de registre national) :

\*Adresse: \_\_\_\_\_ \*N° \_\_\_\_\_ Bte \_\_\_\_\_

\*Code postal : \_\_\_\_\_ \*Localité : \_\_\_\_\_

Pays \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

GSM : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

E-mail personne de contact : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

GSM personne de contact : \_\_\_\_\_

Tél. personne de contact : \_\_\_\_\_

\*Fait à \_\_\_\_\_, le ...../...../.....

\*signature du membre ou du / de la représentant(e) légal(e) (pour un membre mineur)

**SIGNATURE OBLIGATOIRE \***

Par la signature de ce document d'affiliation, je reconnais connaître les statuts et règlement de la L.F.H. et accepte de m'y soumettre.

Une personne ne peut s'affilier qu'à un seul club de la L.F.H. ou de la V.H.V. durant la même période, sous peine de sanction(s).  
Un faux en écriture entraîne la nullité du document et la demande de mise en instance de radiation du fautif.

Conformément à la loi sur la protection de la vie privée, le(la) soussigné(e) est informé du fait que: 1) les données indiquées sur ce document d'affiliation sont traitées, dans un fichier destiné à un usage interne, par l'U.R.B.H, la V.H.V. et la L.F.H.; 2) les données sont transmises, sauf opposition écrite du(de la) soussigné(e), à des organismes liés contractuellement avec la L.F.H. 3) il/elle dispose d'un droit d'entrée et d'un droit de correction de ces données.

Le membre reconnaît par sa signature qu'il a parfaitement pris connaissance du décret de la Communauté française du 20 octobre 2011 relatif à la lutte contre le dopage et qu'il a pris connaissance et accepte le règlement antidopage de la L.F.H et le règlement de procédure de la C.I.D.D. (Commission Interfédérale Disciplinaire en matière de Dopage), instance disciplinaire de la L.F.H en matière de violation des règles antidopage. Il accepte irrévocablement que toutes les poursuites disciplinaires pour fait de dopage, tel que défini par le décret de la Communauté française du 20 octobre 2011 et le règlement antidopage de la L.F.H., seront portées devant la C.I.D.D., seule instance disciplinaire compétente à son égard.

J'autorise la L.F.H. à conserver mes données personnelles transmises via ce formulaire dans le cadre de la gestion de l'URBH. Si les données ne sont pas les miennes, je reconnais avoir reçu l'autorisation de la personne concernée. Aucune exploitation commerciale ne sera faite des données conservées.